



AMÉNAGEMENT DE LA ZAC DU SAUT DU MOINE CHAMPAGNIER (38)

OPÉRATION

Maître d'ouvrage : ISÈRE AMÉNAGEMENT
Lieu : CHAMPAGNIER (38)
Superficie : 26 ha

ÉQUIPE PROJET

Urbaniste / Architecte : ARCHE 5
Bureau d'études : TERRE ECO

MISSION TERRE ECO

AMO Qualité Environnementale de l'Aménagement

RÉALISATION

Début de la mission : juillet 2016
Fin de la mission : en cours
Phasage des travaux : 2019 - 2029



DONNÉES DU SITE

Le programme d'aménagement de la ZAC du Saut du Moine est en partie implanté sur la friche industrielle de l'ancienne usine POLIMERI située dans la vallée du Drac au Sud de l'agglomération grenobloise. Grenoble Alpes Métropole s'est inscrit dans un objectif d'acquisition des terrains sur l'ensemble du périmètre de l'opération. Cette maîtrise foncière doit permettre à cette zone d'aménagement stratégique d'accueillir de nouvelles activités industrielles et logistiques.

PROJET

Le programme concerne l'aménagement d'un parc d'activités étendu situé entre la RN85 et le canal de la Romanche. Il répond notamment aux enjeux suivants :

- Assurer de nouvelles perspectives d'accueil d'activités industrielles sur le territoire Sud de Grenoble, dans le cadre d'un aménagement de qualité environnementale et paysagère de l'entrée de ville
- Participer au développement d'un pôle industriel et logistique écoresponsable, avec notamment la mise en valeur du potentiel écologique du site et la mise en place d'un dispositif de feroutage

MISSION

- Adaptation du schéma d'aménagement (intégration environnementale du projet, approche bioclimatique, gestion raisonnée des ressources et des eaux pluviales)
- Réalisation d'une étude de faisabilité sur le potentiel de développement d'EnR
- Réalisation du cahier des charges QEB (intégré au CPAUPE) et des fiches de lot
- Visa des permis de construire

ENJEUX

- Développer une activité économique diversifiée, évolutive et écoresponsable sur le territoire
- Inscrire le projet dans une démarche de développement durable portée par des ambitions à la fois environnementales et paysagères
- Préserver la biodiversité existante (corridor écologique) et concentrer l'urbanisation sur les secteurs les moins contraints au plan environnemental
- Valoriser l'entrée du territoire au Sud de Grenoble
- Participer à la dynamisation du tissu économique et social